

Parcelle aménagée



Les Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques

MC 7



Description:

Il s'agit d'une nouvelle méthode qui complète les MAEC en culture telles que les tournières enherbées et les bandes aménagées. Cette méthode se décline en plusieurs variantes en fonction de l'enjeu environnemental identifié dans l'exploitation (enjeu en matière de biodiversité ou d'aménagement pour la faune, de lutte contre l'érosion, de protection des eaux de surface ou souterraines). Le choix de la localisation, de la composition du couvert et du mode de gestion est également fonction de l'enjeu environnemental. Cette méthode se distingue de la MAEC "bande aménagée" par la possibilité d'installer des aménagements en polygones (non linéaires).

Objectif:

Cette méthode a de multiples objectifs. Elle vise à :

- favoriser la biodiversité et la petite faune des plaines agricoles
- lutter contre l'érosion par ruissellement
- protéger les eaux de surface et/ou souterraines
- embellir le paysage

Cahier des charges:

- Avis d'expert requis (méthode ciblée)
- Superficie comprise entre 0.1 et 1.5 ha
- Ne peut être longée par une tournière ou une bande aménagée
- Composition du couvert et modalités d'exploitation variables en fonction du type d'aménagement
- Aucune fertilisation et aucun amendements, sauf exception spécifiée dans l'avis d'expert
- Produits phytosanitaires interdits, à l'exception de traitements localisés contre les chardons et rumex
- Dépôts interdits
- En cas de présence de balsamine de l'Himalaya, la destruction par fauche, broyage ou arrachage avant production de graines (mi-juin) est obligatoire
- Non accessible à des véhicules motorisés à des fins de loisirs et ne sert pas de chemin ou de passage de charroi
- Max. 9% de la superficie sous labour

Montant:

Paiement annuel de 1200 €/ha

Information complémentaire:

Principes de base des MAEC

- Engagements > bonnes pratiques agricoles
- Démarche volontaire et engagement pour 5 ans (année civile: début au 1er janvier)
- Accessible à tous les agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé en Belgique
- Tenue d'un registre d'exploitation